

Mairie PLU Turenne

De: Jean-Pierre Continsouzas <jean-pierre.continsouzas@magic-tv.fr>
Envoyé: mercredi 11 juillet 2018 17:55
À: mairieplu@turenne.fr
Objet: Fwd: PLU : demande de non modification de zonage
Pièces jointes: mairie - commissaire enqueteur.docx; Pièce jointe sans titre 00003.html

Début du message réexpédié :

De: Jean-Pierre Continsouzas <jean-pierre.continsouzas@magic-tv.fr>
Objet: TR : PLU : demande de non modification de zonage
Date: 11 juillet 2018 17:43:41 UTC+2
À: Bruno CONTINSOUZAS <bruno.continsouzas@wanadoo.fr>, Bernard Continsouzas <bernard.continsouzas@gmail.com>, antonin.continsouzas@free.fr, Marie T Guillaume <marietheguillaume@gmail.com>, marie continsouzas <mariecontinsouzas@hotmail.fr>

Début du message réexpédié :

De: Jean-Pierre Continsouzas <jean-pierre.continsouzas@magic-tv.fr>
Objet: PLU : demande de non modification de zonage
Date: 11 juillet 2018 17:42:43 UTC+2
À: mairieplu@turenne.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de trouver ci joint une lettre de notre famille demandant la non modification de zonage concernant 3 parcelles pour le projet de construction de bâtiments agricoles de Monsieur JALADI Jérôme. Cette demande ayant déjà été refusé deux fois par le passé par les commissions réunies et le conseil municipal deTurenne.

Vous en souhaitant bonne réception, je reste à votre disposition pour vous rencontrer si nécessaire.
cordialement

jean pierre CONTINSOUZAS

Mme Jacqueline CONTINSOUZAS

TURENNE le 12 JUILLET 2018

Château de COUTINARD

19500 TURENNE

Tel : 05.55.85.91.88

A l'attention de Mr le Commissaire enquêteur

Objet : Désaccord sur un permis de construire

Numéro : PC 01927318A0004

MONSIEUR,

Je soussignée Mme Jacqueline CONTINSOUZAS gérante de la SCI du château de COUTINARD 19500 Turenne agissant en mon nom et pour le compte de mes enfants, membres de cette SCI vient par cette présente signifier notre profond désaccord sur la demande de permis de construire n°PC :01927318A0004 concernant l'implantation d'un ou plusieurs bâtiments agricoles à la croix de BELLONIE à TURENNE. Ce permis de construire a été déposé par Mr JALADI à la mairie de TURENNE.

Nous exprimons pour la énième fois une opposition ferme à ce projet qui nous paraît inapproprié avec le site classé et protégé de Turenne et avec notre proximité de voisinage . Ce projet laissera très vite libre cours à des évolutions et dérives incontrôlables de la part de monsieur JALADI qui cherche simplement par ce biais à installer une grosse exploitation sur ce lieu avec le cautionnement de certaines personnes de la chambre d'agriculture de la Corrèze .

Notre désapprobation est aussi motivée pour les raisons suivantes ;

- Grandes inquiétudes concernant les conditions sanitaires pour l'environnement à respecter : dégradation et pollution des sols, des eaux fluviales et de ruissèlement, pollution de l'air et nuisance sonore.
- Manque de clarté de ce projet de stabulation et de son évolution dans le temps (caractéristique d'installation, extension bétail/bâtiments, type d'animaux...)
- Nuisances odorantes pour le voisinage dont nous faisons partie (ensilage, épandage lisier, ...)

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en considération notre opposition contre ce projet d'implantation et de création. Et si jamais notre contestation n'était pas prise en considération, nous envisagerons alors un recours devant le tribunal administratif .

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Jacqueline CONTINSOUZAS